

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 février 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nadia BOULAINSEUR - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheira ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Yves BEAUVAL représenté par Sandrine D'ANGIO - Mireille BENEDETTI représentée par Patrick BORE - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Josette VENTRE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Nathalie FEDI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - André GLINKA-HECQUET représenté par Andrée GROS - Vincent GOMEZ représenté par Eugène CASELLI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Annie GRIGORIAN - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Gisèle LELOUIS représentée par Jacques BESNAÏNOU - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Patrick MAGRO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Roland MOUREN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Didier ZANINI représenté par Isabelle SAVON.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

René AMODRU - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Georges MAURY - Richard MIRON - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Février 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 mars 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VECO 006-071/19/CT**

### **■ Attribution d'une subvention à l'association Pays d'Aix Développement - Abondement du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage - Approbation d'une convention**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DPEAT 19/17027/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Par délibération n°ECO 002-4587/18/CM en date du 18 octobre 2018, la Métropole a créé le dispositif « Aix-Marseille-Provence Amorçage » (AMPA), visant à octroyer un prêt d'honneur aux porteurs de projets technologiques innovants dans l'objectif de favoriser l'émergence et l'ancrage territorial d'entreprises prometteuses.

Il convient de rappeler que ce nouveau dispositif métropolitain a été mis en place à partir de l'expérience réussie du « Dispositif d'Amorçage de Provence » (DAP) instaurée pendant quinze ans sur le Territoire du Pays d'Aix.

A cet égard, il est important de revenir sur quelques chiffres clés du dispositif d'amorçage depuis sa création :

- Financements (fonds de reconversion + participation des collectivités) ayant abondé le dispositif : 2.795.366 €
- 111 projets retenus propulsés
- 94 entreprises créées
- 551 emplois créés et pérennisés
- 232 dossiers présentés en Comités de Sélection
- Depuis 2004, 10 échecs seulement pour un montant de 264.054 €
- 1.128 507 € remboursés par les porteurs de projet depuis le démarrage

Au regard de ce bilan très positif sur un seul territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de déployer le nouveau dispositif AMPA sur l'ensemble de son périmètre afin qu'il puisse bénéficier aux porteurs de projets métropolitains. La hausse des dotations financières permettra a minima de doubler le nombre d'entreprises créées soit environ une quinzaine par an.

Le dispositif d'amorçage interviendra sous forme de prêt à taux 0 d'un montant maximum de 40 000 € versés en amont de la création d'une entreprise technologique ou innovante, permettant de financer notamment la réalisation de prototypes ou des dépenses de protection de l'innovation.

S'agissant d'un prêt personnel attribué à un porteur de projet avant création d'entreprise, la mise en œuvre du dispositif est déléguée à un opérateur privé. La Métropole a confié cette mission à l'association PAD qui bénéficie déjà d'une grande expertise en la matière.

**Signé le 26 Février 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 mars 2019**

Le déploiement du dispositif AMPA consiste ainsi à abonder un fonds, moyennant une subvention annuelle de la Métropole à l'association Pays d'Aix Développement. Cet opérateur, au regard de son objet social et de son expertise assurera la gestion et le fonctionnement des prêts personnels à un porteur de projet.

Aussi, il est proposé à chaque territoire, via les états spéciaux, de participer à ce dispositif en fonction de son « poids économique » lequel a été calculé pour chaque territoire en fonction du nombre d'entreprises, du nombre d'emplois et de la CET versée par les entreprises.

Pour le budget 2019, il est par conséquent proposé les participations suivantes :

- ..... 138 000 € pour le Conseil de Territoire Marseille-Provence
- ..... 100 000 € pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aix
- ..... 20 800 € pour le Conseil de Territoire du Pays Salonais
- ..... 20 800 € pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
- ..... 27 600 € pour le Conseil de Territoire Istres-Ouest-Provence
- ..... 13 800 € pour le Conseil de Territoire du Pays de Martigues

Soit au total, une participation financière de la Métropole à hauteur de 321 000 €.

Le fonds sera par ailleurs alimenté par les remboursements des prêts octroyés aux porteurs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- L'ambition de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'affirmer sa vocation de territoire d'innovation et d'expérimentation ;
- La pertinence de compléter la chaîne de l'innovation en amont, par la mise en place d'un fonds d'amorçage qui puisse contribuer à attirer des projets innovants à forte potentialité de développement et à favoriser ainsi l'émergence et l'ancrage territorial d'entreprises nouvelles ;

**Signé le 26 Février 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 mars 2019**

- L'expérience probante menée par le Pays d'Aix dans le cadre du Dispositif d'Amorçage de Provence ;
- L'intérêt de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire métropolitain.

## **DELIBERE**

### **Article unique :**

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pays d'Aix Développement – abondement du dispositif « Aix-Marseille-Provence Amorçage ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC